

Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 602f08

Tel: : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Président du Congrès Yavuz Mildon condamne la reconnaissance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du sud par la Russie

Strasbourg, 28.08.2008 – « La reconnaissance par la Fédération de Russie de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du sud est une décision que je ne peux que condamner » a déclaré aujourd'hui Yavuz Mildon, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

« Cet acte n'est pas une bonne nouvelle pour l'Europe et tout particulièrement pour le Caucase, d'autant plus que la présence militaire russe se poursuit dans les zones du conflit. »

« Le Congrès du Conseil de l'Europe est convaincu que les principes de l'autonomie régionale, énoncés notamment dans la Charte européenne de la démocratie régionale,* offrent une alternative saine aux multiples revendications identitaires en Europe et constituent une base positive de discussion pour le règlement des conflits, tout en respectant l'intégrité territoriale des Etats reconnus par la communauté internationale. Je ne peux que regretter que la Fédération de Russie, par un acte unilatéral, ait bloqué toutes les voies d'une résolution pacifique des revendications ossètes et abkhazes dans le cadre de la nation géorgienne. D'ailleurs, la Géorgie s'était engagée dans ce sens lors de son adhésion au Conseil de l'Europe en 1999, en s'obligeant à négocier avec l'Abkhazie et l'Ossétie du sud un statut leur garantissant une large autonomie**.

*La [Charte européenne de la démocratie régionale](#), adoptée par le Congrès le 28 mai 2008, stipule que « les relations entre les collectivités régionales et le pouvoir central ... impliquent le respect de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Etat » (Article 9).

** [Avis no 209 \(1999\)](#) adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 27 janvier 1999

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès : Yavuz Mildon (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions : Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),

Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)

Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),

Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)